



Contrat Pains 2025

Le contrat suivant est passé entre :

Le Boulanger Marc BRION

Adresse 158 Avenue de la Côte d'Argent BIGANOS

Téléphone 05 56 26 71 28

Raison Sociale : LE FOURNIL DES BOIENS

E-mail <http://www.lefournildesboiens.com/>

Et :

Les amapiens souscripteurs du contrat.

L'amapienne référente est : Sandra BOUYSSOU ☎ 06 37 33 99 03

L'Amapien s'engage à :

- ✓ Respecter la charte des AMAP
- ✓ Participer à la vie de l'AMAP
- ✓ **Faire au moins une commande mensuelle sur le site [amapJ](http://amapJ.com)**
- ✓ Être solidaire du producteur dans les aléas de la production
- ✓ Venir récupérer les produits sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus
- ✓ Prévenir en cas d'empêchement et (ou) s'organiser pour faire venir récupérer sa commande

Le boulanger, Marc BRION s'engage à :

- ✓ Respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.
- ✓ Fabriquer du pain à partir de produits issus de l'agriculture biologique.
- ✓ Remettre la commande aux responsables de l'Amap et fournir les quantités commandées
- ✓ Livrer la commande à la Grange de Fanny Puard et Adrien Buisson.

Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour l'année à raison d'une distribution par semaine
- La distribution aura lieu dans le hall du Forum des Association du Haillan de **18 h 30 à 19 h 30** à son retour.
- **Le paiement s'effectue à la fin du mois en cours, par chèque établi à l'ordre du FOURNIL DES BOIENS**
- La loi française est la loi applicable
- Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.
- Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du conseil collégial de l'Amap'Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.

Fait à Le Haillan, le01./..2025

Nom, prénom et signature du producteur.....

Nom, prénom et signature des consom'acteurs ↓ :

